Informations de base

2007/2540(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/2007	Décision du Parlement	T6-0066/2007	Résumé
14/03/2007	Résultat du vote au parlement		
15/03/2007	Décision du Parlement		
15/03/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2540(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 229
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0100/2007	12/03/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0066/2007	14/03/2007	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires

2007/2540(RSO) - 14/03/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une proposition de décision déposée conformément à l'article 188 du règlement, sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires. Le Parlement a notamment décidé de scinder la délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud et l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) en trois délégations: la Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud, la Délégation pour les relations avec l'Inde et la Délégation pour les relations avec l'Afghanistan.

Le lendemain (15 mars 2007), le Parlement a adopté la proposition de la Conférence des présidents concernant les nominations dans les délégations interparlementaires.